



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarante et unième session

Rome, 22-29 juin 2019

Rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture (Rome, 1-5 octobre 2018)

Résumé

Les participants à la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture portent à l'attention du Conseil et de la Conférence leurs conclusions et recommandations sur les questions ci-après.

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité de l'agriculture, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *Mettre l'alimentation et l'agriculture au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Les solutions durables*, paragraphe 7
- *Systèmes alimentaires durables*, paragraphe 12
- *Agroécologie – de la sensibilisation à l'action*, paragraphes 13, 14 et 17
- *Revitaliser les zones rurales au profit des jeunes*, paragraphe 22
- *Les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM)*, paragraphe 27
- *Travaux de la FAO relatifs à l'élevage, y compris proposition de création d'un sous-comité de l'élevage*, paragraphes 29 et 30
- *La chenille légionnaire d'automne en Afrique – situation, risques et mesures à l'échelle mondiale*, paragraphe 35
- *Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture*, paragraphes 44 et 45
- *Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité*, paragraphes 47, 48 et 49 d)
- *Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture, y compris les conclusions du Groupe de travail informel à composition non limitée chargé du programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments*, paragraphe 62
- *Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes*, paragraphe 67

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



© 2019

- *Proposition relative à la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture, paragraphe 68*
- *Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil, paragraphe 69*

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à approuver les conclusions et recommandations du Comité de l'agriculture, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, paragraphe 47*
- *Informations actualisées sur le Partenariat mondial sur les sols, y compris le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion des engrais, paragraphe 54*
- *Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes, paragraphe 67*
- *Proposition relative à la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture, paragraphe 68*
- *Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil, paragraphe 69*

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert G. Guei
Secrétaire du Comité de l'agriculture
Tél.: +39 06 570 54920

I. Introduction

1. Le Comité de l'agriculture s'est réuni pour sa vingt-sixième session du 1^{er} au 5 octobre 2018 au Siège de la FAO. Sur les 125 Membres du Comité, 111 étaient présents à la session, à laquelle ont participé deux ministres. Sept Membres de l'Organisation, le Saint-Siège, la Palestine, deux organisations intergouvernementales et 16 organisations non gouvernementales étaient présents en qualité d'observateurs. La liste des participants et la liste des documents peuvent être consultées à l'adresse suivante: www.fao.org/coag/fr.
2. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, s'est adressé au Comité. M. Johann Schneider-Ammann, Conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (Suisse), a prononcé une allocution d'ouverture sur l'innovation au service d'une alimentation et d'une agriculture durables.
3. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session en vertu des dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.
4. Le Comité était assisté par un comité de rédaction composé des pays suivants: Australie, Autriche, Brésil, Cameroun (Président), Canada, Chili, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Koweït, Mexique, Soudan du Sud et Thaïlande.
5. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session, après avoir apporté une modification proposée par le Zimbabwe au nom du Groupe régional Afrique, à savoir l'ajout d'un point 2.7 intitulé «La chenille légionnaire d'automne en Afrique – situation, risques et mesures à l'échelle mondiale».
6. L'ordre du jour de la session figure à l'*annexe B*.

II. Alimentation et agriculture durables

A. Mettre l'alimentation et l'agriculture au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Les solutions durables¹

7. Le Comité s'est félicité du document élaboré par le Secrétariat et a demandé à la FAO:
 - a) de poursuivre son action visant à aider les pays à assurer la prise en compte intégrée de l'alimentation et de l'agriculture durables dans le Programme 2030, en s'appuyant par exemple sur les directives de la FAO relatives à la transformation de l'alimentation et de l'agriculture pour réaliser les ODD;
 - b) d'intensifier l'aide apportée aux pays afin qu'ils réalisent les objectifs de développement durable (ODD), et cela au moyen d'un appui stratégique intégré, du renforcement des capacités et de partenariats multipartites de collaboration plus solides;
 - c) d'améliorer l'appui fourni aux petits producteurs et aux agriculteurs familiaux concernant l'adoption de pratiques productives et durables et leur transposition à plus grande échelle, en particulier en facilitant leur accès aux ressources, à l'investissement, aux processus décisionnels, aux technologies et à l'innovation agricole;
 - d) d'élaborer un ensemble d'indicateurs, de statistiques et d'outils pertinents pour l'alimentation et l'agriculture durables et d'encourager leur utilisation par les pays afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et d'en rendre compte.

¹ COAG/2018/3.

B. Systèmes alimentaires durables²

8. Le Comité s'est félicité des travaux de la FAO sur les systèmes alimentaires durables. Il a constaté la nécessité d'adopter une approche multipartite plus intégrée pour relever les défis complexes liés à la mise en place de systèmes alimentaires durables, en tenant compte de la dimension culturelle.

9. Le Comité a prié la FAO d'aider les États, à leur demande, à adopter une approche qui favorise la durabilité des systèmes alimentaires en renforçant les capacités de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des réglementations et des innovations technologiques qui soient porteuses.

10. Le Comité a invité la FAO à continuer de contribuer au renforcement des partenariats et plateformes stratégiques, notamment le Programme pour des systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation.

11. Le Comité a encouragé la FAO à renforcer sa collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour ce qui est de faciliter la mise en place de systèmes alimentaires durables.

12. Le Comité a demandé à la FAO, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, de jouer un rôle de chef de file dans la collaboration avec les acteurs pertinents en vue d'élaborer des codes de conduite d'application volontaire sur les pertes et le gaspillage de nourriture, qui seront présentés à la prochaine session du Comité de l'agriculture (vingt-septième session).

C. Agroécologie – de la sensibilisation à l'action³

13. Le Comité a réservé un bon accueil à l'initiative «L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure» et a demandé à la FAO d'élaborer un plan d'action avec les partenaires, en tenant compte des besoins et des capacités des pays.

14. Le Comité s'est déclaré favorable à ce que les 10 éléments distinctifs de l'agroécologie présentés par la FAO servent, entre autres moyens, à orienter la promotion des systèmes agricoles et alimentaires durables, selon des modalités adaptées au contexte national, et a demandé à la FAO d'en poursuivre la révision de sorte qu'ils reflètent les débats de la présente session (aux fins d'une présentation au Conseil en même temps que le rapport du Comité de l'agriculture).

15. Le Comité a invité la FAO à continuer de s'appuyer sur l'agroécologie, entre autres approches, pour appliquer les cinq principes qui sous-tendent la durabilité de l'alimentation et de l'agriculture, à l'appui des ODD, et à aider les pays et les régions à s'engager plus activement dans la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables, ce de plusieurs manières:

- a) en renforçant les travaux normatifs, scientifiques et fondés sur des éléments factuels dans le domaine de l'agroécologie et en élaborant des systèmes de mesure, des outils et des protocoles qui permettent d'évaluer la contribution de l'agroécologie et d'autres approches à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires durables;
- b) en catalysant les éléments scientifiques et en participant à la production de connaissances et d'innovations qui facilitent leur diffusion;
- c) en prêtant un appui en matière de politiques et une assistance technique aux pays, à leur demande, notamment en renforçant les capacités des petits producteurs et des agriculteurs familiaux.

16. Le Comité a demandé à la FAO de continuer de chercher des synergies et des complémentarités entre l'agroécologie et d'autres approches au service d'une alimentation et d'une agriculture durables.

17. Le Comité a demandé au Secrétariat de rédiger, en collaboration avec le Bureau, un projet de résolution concernant le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation, qui seront examinées par le Conseil à sa prochaine session.

² COAG/2018/4 Rev. 1.

³ COAG/2018/5.

D. Revitaliser les zones rurales au profit des jeunes⁴

18. Le Comité a souligné combien il était important de revitaliser les zones rurales au profit des jeunes, hommes et femmes.
19. Le Comité a réservé un bon accueil au document et a pris note des cinq domaines d'action, qui sont des éléments stratégiques aux fins de la revitalisation des zones rurales au profit de tous les jeunes.
20. Le Comité s'est déclaré favorable à ce que les organismes ayant leur siège à Rome jouent un rôle plus prépondérant pour ce qui est d'aider les pays à ouvrir aux jeunes des perspectives d'emploi décent en milieu rural et à créer des emplois verts, au moyen de systèmes d'enseignement agricole, des technologies de l'information et de la communication, de la formation et du renforcement de la recherche-développement.
21. Le Comité a insisté sur la nécessité d'accroître le rôle des jeunes de plusieurs manières: éducation, entrepreneuriat, accès aux marchés et aux services, cofinancement, renforcement des capacités et organisations de jeunes ruraux.
22. Le Comité a demandé à la FAO, en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et avec l'Organisation internationale du travail (OIT), d'élaborer un plan d'action pour les jeunes ruraux, sur la base des instruments existants, en vue de le présenter à la prochaine session du Comité de l'agriculture (vingt-septième session).

E. Les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM)⁵

23. Le Comité a pris note avec satisfaction des résultats obtenus dans le cadre du programme sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) et a salué l'action de la FAO et des pays à l'appui des SIPAM, reconnaissant par ailleurs le rôle du Groupe scientifique consultatif sur les SIPAM.
24. Le Comité a demandé à la FAO et au Groupe scientifique consultatif de continuer d'élaborer et d'affiner les critères et les indicateurs qui permettent de désigner les sites et de suivre et d'évaluer les plans de conservation dynamique, et de veiller également à assurer une expansion géographique équilibrée dans ce domaine, l'assistance technique requise ainsi qu'une participation active du secteur privé et des administrations locales.
25. Le Comité a demandé à la FAO, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de renforcer ses travaux sur les SIPAM, notamment son Secrétariat, compte tenu de l'incidence de cette action sur l'agriculture durable, la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et la durabilité environnementale, et en collaboration avec d'autres organismes compétents, afin de contribuer à la réalisation des ODD, dans le cadre de la Décennie pour l'agriculture familiale.
26. Le Comité a demandé à la FAO d'inviter les pays à participer au programme sur les SIPAM et à soutenir et renforcer les sites actuels sur les plans économique et social, dans le cadre d'un appui intégré aux moyens d'existence des agriculteurs concernés.
27. Le Comité a encouragé la FAO à organiser régulièrement des forums sur les SIPAM, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

⁴ COAG/2018/6.

⁵ COAG/2018/7.

F. Travaux de la FAO relatifs à l'élevage, y compris proposition de création d'un sous-comité de l'élevage⁶

28. Le Comité a constaté l'importance cruciale du secteur de l'élevage pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence et l'élimination de la pauvreté.

29. Le Comité s'est penché sur la proposition relative à la création d'un sous-comité de l'élevage et a demandé au Secrétariat de rédiger un rapport sur les répercussions administratives et financières qu'aurait une telle mesure, et d'élaborer un mandat (y compris les motifs justifiant cette création, les fonctions, la structure et les modalités de mise en œuvre) pour que le Bureau l'examine en vue de sa présentation à la prochaine session du Comité.

30. Le Comité a décidé que le thème de sa vingt-septième session, qui se tiendra en 2020, serait «un élevage durable au service des ODD».

G. La chenille légionnaire d'automne en Afrique – situation, risques et mesures à l'échelle mondiale⁷

31. Le Comité a fait part de ses préoccupations au sujet des ravages causés par la chenille légionnaire d'automne sur les moyens de subsistance de millions de petits exploitants agricoles en Afrique et dans d'autres régions.

32. Le Comité a salué le travail accompli jusqu'à présent par la FAO et ses partenaires et s'est félicité de l'établissement de priorités concernant les mesures liées à la formation des agriculteurs, à la communication, à la gestion intégrée des ravageurs, à la surveillance et aux dispositifs d'alerte rapide.

33. Le Comité a demandé à la FAO de consacrer davantage de ressources à la protection des végétaux, y compris au moyen de la coopération Sud-Sud.

34. Le Comité a demandé à la FAO de renforcer la collaboration avec les partenaires et de partager l'expérience des pays, en particulier des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

35. Le Comité a demandé à la FAO d'élaborer, pour la prochaine session du Comité de l'agriculture, un rapport sur la propagation de la chenille légionnaire d'automne et sur l'évaluation des risques que ce ravageur fait peser sur les moyens de subsistance des personnes concernées.

III. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eaux)

A. Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique – une transformation à mener à l'échelle mondiale pour une agriculture durable⁸

36. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport de la FAO sur la mise en œuvre de sa stratégie relative au changement climatique, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources financières.

37. Le Comité a demandé à la FAO de continuer d'aider les Membres à favoriser la cohérence des politiques et des stratégies nationales en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'utilisation des terres, en fonction de leurs besoins, de leurs priorités et de leurs capacités respectives.

38. Le Comité a demandé à la FAO de poursuivre ses activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation des espèces végétales cultivées sous-utilisées.

39. Le Comité a demandé à la FAO d'aider les Membres à promouvoir des approches transformatives et intégrées au service d'une agriculture durable dans ses dimensions économique, environnementale et sociale, notamment l'agriculture intelligente face au climat, qui permettent aux agriculteurs d'accroître durablement la productivité agricole et les revenus, de s'adapter au changement climatique et d'atténuer les effets des émissions de gaz à effet de serre.

⁶ COAG/2018/11.

⁷ COAG/2018/INF/5.

⁸ COAG/2018/8.

40. Le Comité a demandé à la FAO de participer activement à la concertation régionale, nationale et internationale pour la mise en œuvre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

B. Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture⁹

41. Le Comité a pris acte des prévisions selon lesquelles la demande en eau de l'ensemble des secteurs devrait progresser, avec pour effet une concurrence accrue et une plus grande pénurie d'eau.

42. Le Comité s'est dit favorable au Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture en tant que mécanisme de coordination essentiel permettant de s'adapter à la pénurie d'eau dans l'agriculture causée par le changement climatique au niveau national et mondial, selon une approche durable et inclusive.

43. Le Comité a demandé à la FAO de fournir aux pays un appui technique et une assistance à l'élaboration de politiques, notamment par la coopération Sud-Sud et par des approches innovantes, afin de renforcer leur participation aux activités du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture.

44. Le Comité a demandé à la FAO de rendre compte périodiquement au Comité de l'agriculture des progrès accomplis dans le cadre du partenariat.

45. Le Comité a demandé à la FAO de mettre sur pied un programme-cadre, prévoyant notamment une stratégie de financement.

C. Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité¹⁰

46. Le Comité s'est félicité de l'organisation du dialogue multipartite sur l'intégration systématique de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui s'est tenu du 29 au 31 mai 2018, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB).

47. Le Comité a demandé à la FAO d'élaborer une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, en veillant à ce qu'elle soit en adéquation avec les autres stratégies de l'Organisation, y compris celle relative au changement climatique, stratégie qui sera examinée par le Comité du Programme et le Conseil et présentée à la Conférence de la FAO en 2019, en vue de la formulation du cadre mondial de la CDB sur la biodiversité pour l'après-2020.

48. Le Comité a prié la FAO d'organiser des consultations électroniques sur le projet de stratégie relative à l'intégration systématique de la biodiversité et, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, d'engager des dialogues régionaux sur l'intégration systématique de la biodiversité dans les différents secteurs agricoles.

49. Le Comité a demandé à la FAO de continuer de faire office de Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité et:

- a) de faciliter, en collaboration avec ses partenaires – comme les instances de la CDB et d'autres organisations du système des Nations Unies –, l'intégration structurée et cohérente des mesures de conservation, d'utilisation durable et de gestion de la diversité biologique dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international;
- b) de faciliter le dialogue entre les gouvernements, les communautés de pratique et les autres parties prenantes;
- c) de faciliter l'échange d'informations et de données entre les parties prenantes en ce qui concerne la diversité biologique, ainsi que les pratiques agricoles et les politiques respectueuses de la biodiversité;
- d) d'élaborer un plan d'action indiquant les ressources nécessaires.

50. Le Comité a invité les pays à intégrer la biodiversité de façon systématique dans tous les secteurs agricoles.

⁹ COAG/2018/9.

¹⁰COAG/2018/10.

D. Informations actualisées sur le Partenariat mondial sur les sols, y compris le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion des engrais¹¹

51. Le Comité a pris note avec intérêt des rapports des cinquième et sixième réunions de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols et des progrès accomplis dans la lutte contre la dégradation des sols et dans la promotion d'une gestion durable des sols.
52. Le Comité a réservé un bon accueil au projet de Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion des engrais, qu'il considère comme un outil pertinent à l'appui d'une agriculture durable, et a félicité la FAO et le Partenariat mondial sur les sols pour ce travail.
53. Le Comité a formulé des observations, requêtes et suggestions aux fins de l'amélioration du document, en particulier de la prise en compte des particularités régionales.
54. Le Comité a chargé le Bureau de lancer un processus de consultation inclusif en vue d'élaborer un texte révisé qui sera présenté au Conseil de la FAO à sa prochaine session.

IV. Questions diverses

A. Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation¹²

55. Le Comité a pris note des réalisations et des faits nouveaux concernant les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Il a approuvé les principales priorités de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dont il conviendrait de tenir compte à l'heure d'examiner le Plan à moyen terme 2018-2021, y compris la participation de l'Organisation à des activités interdisciplinaires et à des partenariats multipartites.
56. Le Comité a demandé à la FAO d'intégrer toutes les recommandations formulées par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-sixième session, dans les travaux de l'Organisation relatifs à l'alimentation et à l'agriculture, en particulier ceux qui intéressent la promotion de systèmes alimentaires durables, le financement pérenne des avis scientifiques du Codex Alimentarius et des activités normatives de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), la production animale, les SIPAM, la revitalisation des zones rurales au profit des jeunes, le suivi des ODD, la pénurie d'eau, l'agroécologie, la biodiversité et le changement climatique.
57. Le Comité a reconnu l'importance d'une intégration systématique des questions de parité hommes-femmes, de l'innovation (y compris les biotechnologies) et de l'investissement aux fins du développement d'une agriculture durable.
58. Le Comité a invité la FAO à réfléchir à des moyens d'atténuer les problèmes liés aux tempêtes de sable et de poussière.

B. Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture, y compris les conclusions du Groupe de travail informel à composition non limitée chargé du programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments¹³

59. Le Comité a pris note du rapport sur la mise en œuvre des recommandations et a félicité la FAO des résultats obtenus dans ce domaine.
60. Constatant que la présentation de rapports périodiques sur la mise en œuvre des recommandations issues de ses sessions était importante, le Comité a demandé que la FAO continue d'établir des rapports sur ce point et dans d'autres domaines, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'innovation, l'agriculture familiale, la peste des petits ruminants (PPR), l'agroécologie et les SIPAM.

¹¹ COAG/2018/12.

¹² COAG/2018/2.

¹³ COAG/2018/13/Rev.1.

61. Conscient de l'importance des travaux d'établissement de normes que mène la FAO, le Comité a demandé à l'Organisation d'assurer un financement durable pour les activités menées au titre du programme conjoint FAO-OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments visant à éclairer les travaux du Codex Alimentarius et de la CIPV, notamment en faisant appel au budget ordinaire.

62. Compte tenu de l'importance des travaux et activités de la FAO concernant la résistance aux antimicrobiens, le Comité a demandé qu'un point permanent de l'ordre du jour de ses sessions soit consacré à la présentation d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action relatif à la résistance aux antimicrobiens.

63. Le Comité a invité ses Membres à apporter leur appui au Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants et au Programme mondial pour un élevage durable, et à y prendre part.

C. Programme de travail pluriannuel du Comité¹⁴

64. Le Comité a pris note du rapport sur le Programme de travail pluriannuel 2016-2019 et s'est félicité de la collaboration et de la coordination avec les comités techniques, qui devraient être étendues au CSA.

65. Le Comité a invité le Bureau à étudier la possibilité d'améliorer la participation des Membres pendant la période intersessions.

66. Le Comité a approuvé le Programme de travail pluriannuel pour 2018-2021 en tenant compte des observations et des indications des Membres sur les méthodes de travail, ainsi que sur les questions qu'il devait traiter.

D. Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes¹⁵

67. Compte tenu de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), du rôle important que jouent les fruits et légumes dans une alimentation saine, de la nécessité de mener d'urgence des activités de sensibilisation aux bienfaits nutritionnels et sanitaires de la consommation de fruits et légumes et des incidences positives sur les revenus des petits agriculteurs et des agriculteurs familiaux, le Comité a fait sienne la proposition du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) de célébrer dans le système des Nations Unies une Année internationale des fruits et légumes à titre exceptionnel en 2021, et a approuvé le projet de résolution de la Conférence, qui sera présenté au Conseil, à sa cent soixantième session, pour examen en vue de son adoption par la Conférence de la FAO, à sa quarante et unième session. La résolution figure à l'*annexe D*.

E. Proposition relative à la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture¹⁶

68. Considérant la nécessité de sensibiliser à la réduction des pertes et gaspillages de nourriture et de prêter attention à cette question dans un esprit de concertation et à tous les niveaux, ainsi que d'encourager les efforts consentis en vue de réaliser les ODD, le Comité a approuvé la proposition du Gouvernement de l'Argentine d'établir, dans le cadre du système des Nations Unies, une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture, qui serait célébrée chaque année, le 29 septembre. Le Comité a aussi approuvé le projet de résolution de la Conférence à soumettre au Conseil, à sa cent soixantième session, pour examen et aux fins de son adoption par la Conférence de la FAO, à sa quarante et unième session. La résolution figure à l'*annexe E*.

¹⁴ COAG/2018/14.

¹⁵ COAG/2018/15/Rev.1.

¹⁶ COAG/2018/16/Rev.1.

F. Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil¹⁷

69. Reconnaissant qu'il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir les bienfaits nutritionnels et écologiques du mil auprès des consommateurs, des producteurs et des décideurs, et d'améliorer la production, la productivité, la qualité et la consommation de cette céréale, et prenant en considération la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, le Comité a approuvé la proposition du Gouvernement indien en vue de l'établissement, par le système des Nations Unies, d'une Année internationale du mil, qui serait célébrée à titre exceptionnel en 2023. Le Comité a également approuvé le projet de résolution de la Conférence, qui sera soumis à l'examen du Conseil, à sa cent soixantième session, en vue de son adoption par la Conférence de la FAO, à sa quarante et unième session. La résolution figure à l'*annexe F*.

G. Date et lieu de la prochaine session

70. Le Comité a indiqué que la vingt-septième session du Comité de l'agriculture se tiendrait à Rome. La date sera communiquée ultérieurement par le Directeur général de la FAO.

H. Élection des membres du Bureau de la vingt-septième session du Comité

71. Le Comité a élu par acclamation Président du Comité M. Mohammad Hossein Emadi, Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

72. Le Comité a élu par acclamation les six membres ci-après au Bureau entrant du Comité: Australie (Pacifique Sud-Ouest); Canada (Amérique du Nord); Cuba (GRULAC); Maroc (Afrique); Roumanie (Europe) et Thaïlande (Asie).

I. Autres questions

73. Le Comité a pris note de la proposition du Gouvernement mongol visant à célébrer une Année internationale du pastoralisme et des parcours, et a invité la Mongolie à soumettre les documents nécessaires au Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, pour examen.

¹⁷ COAG/2018/17Rev.1.

Annexe A – Membres du Comité de l'agriculture

Afghanistan	Finlande	Ouganda
Afrique du Sud	France	Pakistan
Algérie	Gabon	Panama
Allemagne	Gambie	Paraguay
Angola	Ghana	Pays-Bas
Arabie saoudite	Grèce	Pérou
Argentine	Guatemala	Philippines
Australie	Guinée	Pologne
Autriche	Guinée équatoriale	Portugal
Azerbaïdjan	Haïti	Qatar
Bangladesh	Hongrie	République centrafricaine
Belgique	Inde	République de Corée
Bénin	Indonésie	République dominicaine
Bolivie (État plurinational de)	Iran (République islamique d')	République populaire
Brésil	Iraq	démocratique de Corée
Bulgarie	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Burkina Faso	Islande	Roumanie
Burundi	Israël	Royaume-Uni
Cabo Verde	Italie	Saint-Marin
Cameroun	Japon	Samoa
Canada	Jordanie	Sénégal
Chili	Kenya	Sierra Leone
Chine	Koweït	Slovaquie
Chypre	Lesotho	Slovénie
Colombie	Lettonie	Soudan
Congo	Liban	Sri Lanka
Costa Rica	Libéria	Suède
Côte d'Ivoire	Libye	Suisse
Croatie	Lituanie	Tchad
Cuba	Madagascar	Tchéquie
Danemark	Malaisie	Thaïlande
Égypte	Mali	Tunisie
El Salvador	Maroc	Turquie
Émirats arabes unis	Mexique	Ukraine
Équateur	Mongolie	Union européenne
Érythrée	Mozambique	(organisation membre)
Espagne	Myanmar	Uruguay
Estonie	Nicaragua	Venezuela
États-Unis d'Amérique	Niger	(République bolivarienne du)
Éthiopie	Nigéria	Viet Nam
Ex-République yougoslave de	Norvège	Yémen
Macédoine	Nouvelle-Zélande	Zambie
Fédération de Russie	Oman	Zimbabwe

Annexe B – Ordre du jour

1. Questions de procédure

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 1.3 Nomination du Président et des membres du Comité de rédaction

2. Alimentation et agriculture durables

- 2.1 Mettre l'alimentation et l'agriculture au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Les solutions durables
- 2.2 Systèmes alimentaires durables
- 2.3 Agroécologie – de la sensibilisation à l'action
- 2.4 Revitaliser les zones rurales au profit des jeunes
- 2.5 Les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM)
- 2.6 Travaux de la FAO relatifs à l'élevage, y compris proposition de création d'un sous-comité de l'élevage
- 2.7 La chenille légionnaire d'automne en Afrique – situation, risques et mesures à l'échelle mondiale

3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eaux)

- 3.1 Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique – une transformation à mener à l'échelle mondiale pour une agriculture durable
- 3.2 Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture
- 3.3 Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité
- 3.4 Informations actualisées sur le Partenariat mondial sur les sols, y compris le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion des engrais

4. Questions diverses

- 4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation
- 4.2 Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture, y compris les conclusions du Groupe de travail informel à composition non limitée chargé du programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments
- 4.3 Programme de travail pluriannuel du Comité
- 4.4 Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes
- 4.5 Proposition relative à la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture
- 4.6 Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil

4.7 Date et lieu de la prochaine session

4.8 Élection des membres du Bureau de la vingt-septième session du Comité

4.9 Autres questions

5. Adoption du rapport

Annexe C – Liste des documents

COAG/2018/1/Rev.2	Ordre du jour provisoire
COAG/2018/1 Add.1	Additif à l'ordre du jour provisoire proposé par la République de l'Inde
COAG/2018/2	Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation
COAG/2018/3	Mettre l'alimentation et l'agriculture au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Les solutions durables
COAG/2018/4/Rev.1	Systèmes alimentaires durables
COAG/2018/5	Agroécologie – de la sensibilisation à l'action
COAG/2018/6	Revitaliser les zones rurales au profit des jeunes
COAG/2018/7	Les Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM)
COAG/2018/8	Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique – une transformation à mener à l'échelle mondiale pour une agriculture durable
COAG/2018/9	Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture
COAG/2018/10	Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité
COAG/2018/11	Travaux de la FAO relatifs à l'élevage, y compris proposition de création d'un sous-comité de l'élevage
COAG/2018/12	Informations actualisées sur le Partenariat mondial sur les sols, y compris le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion des engrais
COAG/2018/13/Rev.1	Mise en œuvre des recommandations issues de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture, y compris les conclusions du Groupe de travail informel à composition non limitée chargé du programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments
COAG/2018/14	Programme de travail pluriannuel du Comité
COAG/2018/15/Rev1	Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes
COAG/2018/16/Rev1	Proposition relative à la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture
COAG/2018/17/Rev1	Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil
COAG/2018/INF/1 Rev2	Calendrier provisoire
COAG/2018/INF/2 Rev2	Liste provisoire des documents
COAG/2018/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne (UE) et ses États membres
COAG/2018/INF/4	Conclusions du Groupe de travail informel à composition non limitée chargé du programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments
COAG/2018/INF/5	Présence de la chenille légionnaire d'automne en Afrique – situation, risques et mesures à l'échelle mondiale
COAG/2018/INF/6	Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025): contribution possible du secteur de l'agriculture à une alimentation saine et à une meilleure nutrition

COAG/2018/INF/7

Espèces végétales négligées et sous-utilisées

COAG/2018/INF/8

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) –
succès et défis

Annexe D –Projet de résolution de la Conférence de la FAO: proposition relative à la célébration d’une Année internationale des fruits et légumes

Compte tenu de la nécessité urgente de sensibiliser aux bienfaits de la consommation de fruits et de légumes sur la santé et la nutrition et de faire valoir que la production et la consommation accrues de fruits et de légumes favorisent une alimentation saine,

Rappelant la résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies qui proclame la Décennie d’action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et la nécessité de mettre en place des systèmes alimentaires durables qui favorisent une alimentation saine comprenant des aliments variés et une consommation abondante de fruits et de légumes,

Rappelant la recommandation 10 de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) qui propose notamment de promouvoir la diversification des cultures et d’augmenter la production de fruits et de légumes,

Reconnaissant l’importante contribution des fruits et des légumes dans la prévention des maladies non transmissibles chroniques, en particulier les maladies cardiovasculaires, le cancer, l’obésité et le diabète,

Prenant note de l’importance de l’agriculture durable et des pratiques de production pour les moyens de subsistance de millions de familles d’agriculteurs ruraux et de petits agriculteurs familiaux dans le monde,

Consciente de l’importante contribution des fruits et des légumes, et notamment des espèces cultivées autochtones, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux conditions d’existence et aux revenus des agriculteurs familiaux, en particulier des petits agriculteurs familiaux,

Préoccupée par les volumes élevés de pertes et gaspillages dans les chaînes de valeur et d’approvisionnement des fruits et légumes et des incidences économiques, environnementales et sociales de ces pertes et gaspillages,

Reconnaissant qu’il est nécessaire d’autonomiser les femmes par l’éducation, afin d’assurer la qualité de l’alimentation des familles,

Reconnaissant que la célébration d’une Année internationale des fruits et légumes par la communauté internationale en 2021 permettrait de sensibiliser aux bienfaits de la consommation de fruits et de légumes pour la santé et la nutrition et de renforcer l’attention portée au niveau mondial à la consommation de fruits et de légumes pour une alimentation et un mode de vie sains, tout en orientant les politiques vers les questions de production et la question des pertes et du gaspillage,

Soulignant que les coûts liés à la célébration de l’Année internationale et la participation de la FAO seront couverts par des ressources extrabudgétaires à déterminer,

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l’ONU pour que l’Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l’année 2021 Année internationale des fruits et légumes.

Annexe E – Projet de résolution de la Conférence de la FAO: proposition relative à la célébration d’une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture

Considérant la nécessité de sensibiliser d’urgence aux incidences économiques, sociales et environnementales des pertes et gaspillages de nourriture et à la nécessité de prendre des mesures pour endiguer les problèmes de pertes et gaspillages de nourriture,

Rappelant que la cible 12.3 des ODD appelle à réduire de moitié à l’échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et à réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d’approvisionnement, y compris les pertes après récolte, d’ici à 2030,

Constatant que des niveaux élevés de pertes et gaspillages de nourriture réduisent l’efficacité de la chaîne de valeur et par conséquent la durabilité des systèmes alimentaires,

Constatant que des niveaux élevés de pertes de nourriture ont des répercussions sur la disponibilité des aliments et leur accès, ainsi que sur les revenus des couches les plus pauvres de la société dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire,

Notant que les pertes et gaspillages de nourriture sont des facteurs du changement climatique et de la dégradation de l’environnement,

Notant que la réduction des pertes et gaspillages de nourriture aura des incidences directes sur un certain nombre d’autres ODD,

Consciente de la nécessité de sensibiliser et éduquer d’urgence les acteurs de la chaîne d’approvisionnement alimentaire et en particulier les consommateurs, afin de susciter des changements de comportement, en vue d’une diminution durable des pertes et gaspillages de nourriture,

Constatant avec préoccupation que les efforts déployés actuellement pour trouver des moyens de réduire les pertes et gaspillages de nourriture sont très parcellaires,

Consciente du rôle crucial du secteur privé dans la réduction des pertes et gaspillages de nourriture au niveau mondial,

Reconnaissant que la célébration d’une Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture contribuerait grandement à la prise de conscience, à tous les niveaux, de la nécessité de réduire les pertes et gaspillages de nourriture et encouragerait les efforts et les actions collectives et les efforts menés au niveau mondial, en vue de la réalisation la cible 12.3 des ODD,

Soulignant que les coûts liés à la mise en œuvre de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture seraient financés au moyen des contributions volontaires, versées notamment par des partenaires du secteur privé,

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, afin que l’Assemblée générale des Nations Unies l’examine à sa prochaine session et proclame le 29 septembre de chaque année Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture.

Annexe F – Projet de résolution de la Conférence de la FAO: proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil

Considérant qu'il est nécessaire et urgent de faire mieux connaître les avantages qu'offre le mil sur le plan nutritionnel et pour la résilience face au changement climatique, et de promouvoir une alimentation saine grâce à un accroissement durable de sa production et de sa consommation,

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des filières alimentaires durables qui favorisent une alimentation saine et variée,

Rappelant la recommandation 10 de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) qui préconise, entre autres, de diversifier les cultures afin de diversifier l'alimentation,

Consciente de l'importante contribution que le mil apporte à la production d'aliments nutritifs dans des conditions climatiques défavorables,

Notant l'importance que revêtent des pratiques agricoles et de production durables s'agissant d'améliorer les moyens de subsistance de millions de familles d'agriculteurs et de petits exploitants pratiquant l'agriculture familiale, en milieu rural, partout dans le monde,

Consciente de la contribution que le mil apporte de longue date à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens de subsistance et aux revenus des exploitants pratiquant l'agriculture familiale,

Constatant qu'il est nécessaire, à l'heure actuelle, d'inciter les marchés à reconnaître les avantages du mil et de promouvoir des chaînes de valeur efficaces,

Reconnaissant la grande diversité génétique du mil et les capacités d'adaptation de celui-ci à des conditions de production diverses,

Consciente de la nécessité d'autonomiser les femmes par l'éducation, afin d'assurer la qualité de l'alimentation des familles,

Sachant que la célébration d'une Année internationale du mil par la communauté mondiale contribuerait considérablement à mieux faire connaître les avantages de la consommation de mil sur le plan nutritionnel et pour la santé et la propriété du mil de pouvoir être cultivé dans des conditions climatiques défavorables ou changeantes, et permettrait d'appeler l'attention, au niveau des politiques, sur l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur,

Soulignant que le coût de la célébration d'une Année internationale du mil et la participation de la FAO à cette initiative seraient couverts par des ressources extrabudgétaires qui devront être trouvées,

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l'année 2023 Année internationale du mil.

Annexe G – Les 10 éléments de l’agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables

L’agroécologie prend en considération les interactions entre les caractéristiques environnementales, sociales et économiques principales, les processus et l’environnement favorable propres aux systèmes agricoles diversifiés. Elle reconnaît également le formidable potentiel des processus liés à une action collective en faveur du partage des connaissances et d’une compréhension plus approfondie, qui encouragent les changements comportementaux nécessaires, au sein des systèmes alimentaires, pour faire de l’agriculture durable une réalité.

Les 10 éléments ci-après, qui découlent des séminaires régionaux de la FAO sur l’agroécologie, visent à aider les pays à transformer leurs systèmes alimentaires et agricoles, à généraliser l’agriculture durable, ainsi qu’à atteindre l’objectif «faim zéro» et de multiples autres ODD. Les 10 éléments de l’agroécologie ont été élaborés dans le cadre d’un processus de synthèse. Ils découlent de la littérature scientifique fondatrice dans le domaine de l’agroécologie, en particulier des cinq principes de l’agroécologie d’Altieri (1995)¹ et des cinq niveaux de transition agroécologique de Gliessman (2015)². Cette base scientifique a été complétée par les débats menés lors d’ateliers organisés à l’occasion de réunions régionales multipartites de la FAO sur l’agroécologie entre 2015 et 2017, qui ont permis d’intégrer les aspects proposés par des experts internationaux et de la FAO.

Les 10 éléments sont décrits plus en détails dans une publication de la FAO mise à la disposition du deuxième Symposium international sur l’agroécologie: «Les 10 éléments de l’agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables»³.

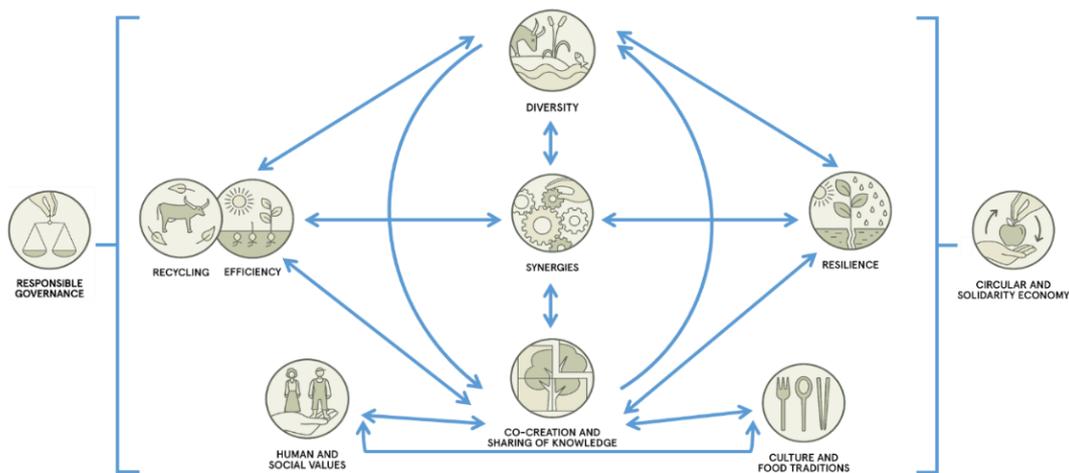
En tant qu’outil d’analyse, les 10 éléments peuvent aider les pays à rendre l’agroécologie opérationnelle, sous forme d’actions concrètes sur le terrain. Ils définissent les caractéristiques importantes des systèmes et des approches agroécologiques, ainsi que les principaux éléments à prendre en compte pour créer un environnement favorable à l’agroécologie. Ils orientent ainsi les responsables politiques, les professionnels et les parties prenantes dans la planification, la gestion et l’évaluation de la transition agroécologique.

¹ Altieri, M.A. 1995. *Agroecology: The Science of Sustainable Agriculture*. CRC Press.

² Gliessman, S.R. 2015. *Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems*. 3rd Edition. Boca Raton, Floride (États-Unis d’Amérique), CRC Press, Taylor & Francis Group.

³ <http://www.fao.org/3/I9037FR/i9037fr.pdf>.

The 10 elements of Agroecology



Les 10 éléments de l’agroécologie sont liés et interdépendants.

Gouvernance responsable	Recyclage Efficience Valeurs humaines et sociales	Diversité Synergies Production conjointe et partage de connaissances	Résilience Culture et traditions alimentaires	Économie circulaire et économie solidaire
-------------------------	--	---	---	---

DIVERSITÉ. La diversification est essentielle à la transition agroécologique en ce qu’elle permet d’améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition tout en conservant, en protégeant et en mettant en valeur les ressources naturelles. Les systèmes agroécologiques sont extrêmement divers. Au plan biologique, ils optimisent la diversité des espèces et des ressources génétiques, ce de plusieurs manières. L’accroissement de la biodiversité comporte divers avantages concernant la production, la situation socioéconomique, la nutrition et l’environnement. En planifiant et en gérant la biodiversité, les approches agroécologiques améliorent la fourniture de services écosystémiques, y compris la pollinisation et la santé des sols, dont la production agricole est tributaire. La diversification peut augmenter la productivité et l’efficacité d’utilisation des ressources en optimisant la biomasse et la récupération de l’eau. La diversification agroécologique renforce également la résilience écologique et socioéconomique.

PRODUCTION CONJOINTE ET PARTAGE DE CONNAISSANCES. Les innovations agricoles sont davantage susceptibles de résoudre les problèmes locaux lorsqu’elles sont élaborées de manière conjointe dans le cadre de processus participatifs. L’agroécologie n’offre pas de solutions universelles. Au contraire, les pratiques agroécologiques sont adaptées à la situation environnementale, sociale, économique, culturelle et politique. La production conjointe et le partage d’informations jouent un rôle central dans l’élaboration et l’application d’innovations agroécologiques qui aident à faire face aux enjeux auxquels les systèmes alimentaires sont confrontés, y compris l’adaptation au changement climatique. Dans le cadre du processus de production conjointe, l’agroécologie associe les savoirs traditionnels et autochtones, les connaissances pratiques des producteurs et des marchands et les connaissances scientifiques mondiales. Le savoir des producteurs sur la biodiversité agricole et leur expérience en matière de gestion dans des contextes spécifiques, ainsi que leurs connaissances relatives aux marchés et aux institutions, sont absolument centraux dans ce processus. L’éducation, tant scolaire qu’informelle, joue un rôle fondamental dans le partage des innovations agroécologiques découlant des processus de production conjointe.

SYNERGIES. La création de synergies améliore les fonctions essentielles au sein des systèmes alimentaires en ce qu’elle concourt à la production et à de multiples services écosystémiques. L’agroécologie prête une attention particulière à la conception de systèmes diversifiés et synergiques, qui associent les cultures annuelles et les cultures pérennes et de couverture, les animaux d’élevage et

les animaux aquatiques, ainsi que les arbres. Elle est particulièrement attachée à l'utilisation judicieuse des sols, de l'eau et des autres éléments des exploitations et des paysages agricoles afin de renforcer la résilience dans le contexte d'un changement climatique de plus en plus marqué.

EFFICIENCE. Les nouvelles pratiques agroécologiques sont passées de systèmes de production alimentaire fondés sur les intrants à des systèmes fondés sur les connaissances, avec pour objectif d'augmenter la productivité tout en utilisant moins de ressources externes (y compris les ressources non renouvelables). L'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources est une propriété nouvelle des systèmes agroécologiques, qui planifie et gère prudemment la diversité afin de créer des synergies entre différents composants du système concerné. Les systèmes agroécologiques améliorent l'utilisation des ressources naturelles, en particulier celles qui sont abondantes et gratuites, comme le rayonnement solaire, le carbone atmosphérique et l'azote. En renforçant les processus biologiques et en recyclant la biomasse, les nutriments et l'eau, les producteurs peuvent utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace, ce qui réduit les coûts et les effets négatifs sur l'environnement.

RECYCLAGE. Un recyclage plus important permet à la production agricole de générer moins de déchets et d'émissions, et réduit les coûts économiques et environnementaux. En imitant les écosystèmes naturels, les pratiques agroécologiques contribuent aux processus biologiques qui régissent le recyclage des nutriments, de la biomasse et de l'eau au sein des systèmes de production et, partant, elles accroissent l'efficacité d'utilisation des ressources. Le recyclage peut avoir lieu tant sur les exploitations qu'à l'échelon des paysages, grâce à la diversification et à la création de synergies entre différentes composantes et activités.

RÉSILIENCE. Une meilleure résilience des personnes, des communautés et des écosystèmes est essentielle à des systèmes alimentaires et agricoles durables. Des systèmes agroécologiques diversifiés sont plus résilients: ils sont mieux à même de se remettre des perturbations éventuelles, y compris les événements climatiques extrêmes comme les sécheresses, les inondations ou les ouragans, et de résister aux attaques des organismes nuisibles et aux maladies. En maintenant un équilibre fonctionnel, les systèmes agroécologiques renforcent la résilience face aux attaques d'organismes nuisibles et aux maladies. Les pratiques agroécologiques et la complexité biologique des systèmes agricoles œuvrent ensemble à la promotion d'une communauté diversifiée d'organismes qui interagissent en vue d'augmenter la capacité tampon face aux infestations de ravageurs. À plus grande échelle, une agriculture diversifiée est davantage susceptible de contribuer à la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, tirant parti des services écosystémiques (ennemis naturels pour les programmes de lutte biologique, par exemple). De même, les approches agroécologiques peuvent améliorer la résilience socioéconomique. Grâce à la diversification et à l'intégration, les producteurs sont plus à même de gérer les risques et réduisent ainsi leur vulnérabilité, au cas où une culture, une espèce d'élevage ou un autre produit connaîtrait des difficultés. En réduisant la dépendance à l'égard des intrants externes, l'agroécologie peut limiter la vulnérabilité des producteurs face aux risques économiques.

VALEURS HUMAINES ET SOCIALES. Protéger et améliorer les moyens d'existence ruraux est essentiel à des systèmes alimentaires et agricoles durables. L'agroécologie met fortement l'accent sur les valeurs humaines et sociales et l'inclusion de tous, ce qui contribue au volet des ODD concernant l'amélioration des moyens d'existence. L'agroécologie vise à éliminer les inégalités entre les sexes en offrant des possibilités aux femmes. En renforçant l'autonomie et les capacités d'adaptation qui permettent de gérer les écosystèmes agricoles, les approches agroécologiques donnent aux individus et aux populations les moyens de surmonter la pauvreté, la faim et la malnutrition. L'agroécologie, en tant que paradigme d'un développement rural durable qui part de la base, donne aux gens les moyens de devenir des acteurs du changement.

CULTURE ET TRADITIONS ALIMENTAIRES. En favorisant des régimes alimentaires sains et diversifiés, l'agroécologie contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en préservant la santé des écosystèmes. L'agriculture et l'alimentation sont des piliers du patrimoine humain. Les traditions culturelles et alimentaires jouent un rôle important dans la société et dans le comportement humain. L'identité culturelle et le sentiment d'ancrage géographique sont souvent étroitement liés aux

paysages et aux systèmes alimentaires. Dans la mesure où les populations et les écosystèmes ont évolué ensemble, les pratiques culturelles et autochtones et les savoirs traditionnels sont une mine d'expérience dans laquelle il est possible de puiser pour trouver des solutions innovantes.

GOUVERNANCE RESPONSABLE. Une alimentation et une agriculture durables nécessitent des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces à différents niveaux (local, national et mondial). L'agroécologie appelle à une gouvernance responsable et efficace qui facilite la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. Des mécanismes de gouvernance transparents, responsables et inclusifs sont nécessaires pour créer un environnement porteur, qui aide les producteurs à transformer leurs systèmes sur la base des notions et des pratiques agroécologiques. La gouvernance des terres et des autres ressources naturelles est un excellent exemple. La majorité des populations pauvres et vulnérables du monde ont des moyens d'existence fortement tributaires de la biodiversité terrestre et aquatique et des services écosystémiques, et ne disposent donc pas d'un accès assuré à ces ressources.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCONOMIE SOLIDAIRE. L'économie circulaire et l'économie solidaire, qui rétablissent le lien entre les producteurs et les consommateurs, fournissent des solutions novatrices pour vivre compte tenu des limites de notre planète, tout en établissant les fondements sociaux d'un développement inclusif et durable. Les approches agroécologiques promeuvent des solutions justes en fonction des besoins, des ressources et des capacités locaux, ce qui permet l'apparition de marchés plus équitables et plus durables. Il s'agit de nouveaux marchés novateurs, mais aussi de marchés territoriaux traditionnels, sur lesquels la plupart des petits exploitants commercialisent leurs produits. Les innovations sociales et institutionnelles jouent un rôle crucial en ce qu'elles encouragent une production et une consommation fondées sur des approches agroécologiques.